



périmètre du PPR inondation
limites de zones d'aléa
ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 R1- aléa faible
 R2- aléa moyen
 R3- aléa fort
 R4- aléa très fort

ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 B1- aléa faible
 B2- aléa moyen

PHEC 12.00 repères de crues

 altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) ou Plus Hautes Eaux crues modélisées référence IGN69

limite communale

ALEA 1 - FAIBLE
 profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse significative

ALEA 2 - MOYEN
 entre 1 et 1.50m sans vitesse significative ou inférieure à 1m avec vitesse significative

ALEA 3 - FORT
 supérieure à 1.50m sans vitesse significative ou entre 1 et 1.50m avec vitesse significative

ALEA 4 - TRES FORT
 supérieure à 1.50m avec vitesse significative

Echelle 1/10000